

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.309
29 décembre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE LA "HIZBIA DIGHIL MIRIFLE" CONCERNANT LA SOMALIE
SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Objet : Protestation contre des fonctionnaires de Merca

Merca, le 19 janvier 1958

AU PREMIER MINISTRE DU GOUVERNEMENT
DE LA SOMALIE, MOGADISCIO

Copies transmises pour information :

AUX NATIONS UNIES, MOGADISCIO

A LA DIRECTION GENERALE DE L'H.D.M., MOGADISCIO

Nous, soussignés, secrétaires et membres des 37 sections de l'Hizbia Dighil Mirifle, avons l'honneur de vous adresser la protestation ci-après :

1) Nous prions le Premier Ministre de déplacer des fonctionnaires de Merca qui appartiennent tous à une même famille, qui font preuve d'esprit tribal et travaillent à la ruine de la population, en particulier des membres de la tribu des Dighil Mirifle; il s'agit tout d'abord du Commissaire de district, de trois chefs de postes de police, de douanes et de carabiniers et du Directeur de l'enseignement, qui, chaque jour, agissent de manière incompatible avec leurs devoirs, alors qu'ils devraient, à l'heure actuelle, travailler à l'union de la population pour le plus grand bien de notre territoire et en vue de l'accession à l'indépendance totale.

- 2) Nous demandons leur déplacement, car nous avons constaté qu'ils font preuve d'esprit tribal et de discrimination à l'égard des personnes qui n'appartiennent pas à leur tribu; les trois chefs de poste font toujours arrêter sans motif des membres du DM, qu'ils maltraitent et insultent sans raison, alors qu'ils devraient traiter tous les Somalis de la même façon.
- 3) Comme chacun sait, aux termes de l'Accord de tutelle pour le Territoire de la Somalie, toute personne a le droit de parler et de prononcer des discours à condition de ne diffamer ni des individus ni le gouvernement; ici il ne nous est même pas permis de prendre la parole au cours de nos réunions de section; d'autre part, les articles 20 et 21 dudit Accord prévoient que toute personne a le droit d'adhérer au parti de son choix selon ses convictions et que nul n'est tenu d'adhérer à un parti; mais ici, les membres de la Ligue prennent la parole tous les dimanches pour déclarer que l'adhésion à la Ligue est obligatoire et que ceux qui se dérobent à ce devoir risquent des conséquences fâcheuses et notamment de laisser des orphelins, comme cela s'est produit à MOWARIK; ces paroles ont été prononcées par M. ABDURAHMAN OMAR, chargé du bureau de poste de Merca.
- 4) Les fonctionnaires de Merca, y compris le Commissaire de district, se rendent aux réunions d'ouverture des sections du parti LGS (Ligue des jeunes somalis), et les membres du parti utilisent pour cela des véhicules officiels.
- 5) Les véhicules de la municipalité et la voiture du Directeur de l'enseignement sont jour et nuit à la disposition de la Ligue et, le dimanche soir, ils transportent les membres du parti entre Merca et El Addo.
- 6) Nous avons vu à diverses reprises le chef du poste de police de Genale faire arrêter sans raison des personnes appartenant au DM; nous avons informé les carabiniers de district, mais eux aussi ne veulent rien savoir; depuis cinq ans que l'Inspecteur susmentionné est à Genale, il n'a cessé, jusqu'à ce jour, de faire preuve d'esprit tribal et d'agir contre les personnes appartenant au DM; nous demandons le déplacement de ces fonctionnaires pour les raisons que nous avons indiquées et parce qu'ils ont toujours causé du tort à la population.
- 7) Nous avons constaté que des membres de la Ligue prennent la parole pour diffamer des individus ou les autres partis, et que la police ne dit rien; les membres des autres partis ne peuvent même pas prendre la parole pour défendre leur propre parti.

8) Nous signalons à l'honorable Premier Ministre que le groupe ethnique du DM a essayé, pour le bien de la Somalie, de collaborer fraternellement avec toutes les autorités et n'y a pas réussi; pourquoi? nous l'ignorons. C'est sans doute, comme vous ne pouvez l'ignorer, parce que des membres de l'HDM ont protesté pour diverses raisons après avoir subi des mauvais traitements de la part des forces de sécurité publique de la Somalie.

9) Pendant que l'on se préoccupe de garantir les frontières du pays avec la Somalie, l'Ethiopie et le Kenya, il existe, depuis des années, une crise chez nous, en Somalie italienne même, créée par les membres du parti majoritaire avec l'appui de divers fonctionnaires; les membres dudit parti ont pris la parole chaque semaine pour déclarer qu'ils tueront ceux qui n'adhèrent pas à la LGS et déplaceront le personnel n'appartenant pas à la LGS, et ce qu'ils ont dit s'est déjà produit et ils en ont donné la preuve; ils parlent ainsi depuis 1955 et 1956 et nul n'intervient pour empêcher ces choses et le mal qui est fait à la population somalie, et notre gouvernement doit entendre notre protestation en nous considérant comme un parti politique.

10) La paix régnait dans le district de Merca, mais à peine le Commissaire actuel est-il arrivé que sont nés des dissensions, le racisme et le colonialisme comme autrefois et, comme vous ne l'ignorez pas, aujourd'hui les partis ne peuvent rien et il n'y a pas de démocratie; car, comme vous ne l'ignorez pas, l'horaire pour les réunions publiques et en particulier pour les partis a été fixé à 9 heures, et cela en vertu de quelle loi? Par écrit? Honorable Premier Ministre.

11) Il y a ici deux fonctionnaires contre lesquels nous avons protesté à plusieurs reprises parce qu'ils donnent de mauvais conseils au résident lorsqu'il vient à Merca et cherchent à le faire changer d'avis. L'un est Hassan Ali Mohamed, chef du bureau de l'état civil, qui est ici depuis l'époque fasciste; les autres fonctionnaires ont été déplacés; pourquoi Hassan Ali ne le serait-il pas? Pourquoi le gouvernement ne voit-il pas ces choses et quel intérêt le gouvernement y a-t-il? Voilà pourquoi nous disons que le gouvernement ne donne pas suite à notre protestation, qu'il ne voit pas que ces personnes sont animées par l'esprit tribal depuis longtemps; le fonctionnaire en question n'est pas employé de la municipalité, mais de l'Administration de tutelle; et ledit Hassan Ali recense des gens venus de Galcaio; il agit ainsi pour faire plaisir à Soleman Guled, qui est son associé;

/...

et Hassan Ali délivre des cartes d'identité à des gens venant de la Migiurtina; nous demandons son déplacement s'il existe une justice, parce qu'il nuit à la population somalie; le deuxième fonctionnaire contre lequel nous protestons est Agi Ahmed Ali Avo', dit "Burfule" : lui aussi est établi dans ce district depuis 1952; lui aussi fait des distinctions entre les partis et les divers éléments de la population et ses agissements sont néfastes pour la population; il vaudrait mieux que le gouvernement transfère également ce fonctionnaire dans un autre district, car il envenime les relations entre partis.

12) Monsieur le Premier Ministre, nous déplorons seulement, et grandement, que la bonne réputation de la police somalie, le seul corps dans lequel tous ont une aveugle confiance, ait été compromise par les gens dudit groupe familial de fonctionnaires du Gouvernement somali qui, comme dirigeants de partis politiques, ont participé à l'incident survenu le 12 janvier 1958 dans la localité de MOBARIK (district d'Afgoi), au cours duquel on a ouvert le feu avec les armes du gouvernement contre la population somalie. Selon nous, il n'est pas juste que les fonctionnaires d'un district se rendent toujours aux séances d'ouverture de la section du parti, puis donnent à la police l'ordre de faire feu sur les gens qui habitent le village en question.

13) D'autre part, nous informons Votre Excellence que ledit village de Mobarik était un village calme et que la majorité de ses habitants appartiennent aux sectes (tariga) Ahamedia et Gadiria; ils connaissent maintenant la tristesse et le deuil, cela ne fait aucun doute, sous le drapeau somali, pour des raisons politiques et dans l'intérêt d'un parti, parce que les fonctionnaires ne font pas leur devoir.

14) Nous vous prions de vouloir bien intervenir.

15) Mohamed Abdalla, Chef du bureau des douanes

Abdurahman Omar, chargé du bureau de poste

Mohamed Hagi Ibrahim, Chef du bureau de la capitainerie

Les personnes susmentionnées appartiennent au comité actuel de la Ligue; comment un fonctionnaire peut-il faire partie du comité d'un parti? C'est une question qu'il vous appartient de régler, Monsieur le Premier Ministre.

16) Le Directeur de l'enseignement Hassan Erzi Elmi, jour et nuit transporte dans sa voiture des adhérents et des membres du comité de la Ligue pour la région de Merca et, après l'incident de Mobarik, il a déclaré devant diverses personnes, dans un bar, qu'il fallait supprimer tous les Elai.

/...

Voici la liste des personnes qui travaillent à la ruine de la population de Merca; nous demandons qu'elles soient déplacées :

1. Le Commissaire de district Mohamed Ali Nur "Daar"
2. Le Chef du poste de carabiniers Mohamed Ali Samantar
3. Le Chef du poste de Genale, l'Inspecteur Aure Issa
4. L'agent Ahmed Abdi, de Genale
5. Le sergent Mire Auale, secrétaire du poste de carabiniers
6. Mohamed Abdalla, chef des douanes
7. Hassan Erzi Elmi, Directeur de l'enseignement
8. Hassan Ali Mohamed, chef du bureau de l'état civil
9. Hagi Ahmed Ali Avo' "Burfule"
10. Abdurahman Omar, chargé du bureau de poste
11. Mohamed Hagi Ibrahim, chef du bureau de la capitainerie

Les secrétaires soussignés

1. Alio Hagi Hassano, de Vittorio d'Africa
2. Abujer Mohamed Hagi, de Goluen
3. Cheikh Ahmed Mohamed, de Nulo Marerta
4. Faghi Abdulle Ibrahim, de Gero
5. Abdi Ahmed Mohamed, de Farhane
6. Hassan Omar, de Bulu Bulou
7. Alio Mudei, de Degai Ber
8. Hagi Mohamed Abdi Gadai, d'Ibrene
9. Mohamed Abdi Hagi Faghie
10. Aden Abdinur "Gamal"
11. Mugne Abu, de Bulu Sceek
12. Abdulle Issak, de Bulu Mado
13. Kerou Issak Aimei, de Gaivere
14. Sciaban Haidar Ali, de Magiabata
15. Mohamed Ibrahim, de Tauacal
16. Iacub Ibrahim "Daffedo", de Genale
17. Scerif Alio Osman, d'Ungugi
18. Abdurahman Ahamed Ali Bulu Calif Ali

19. Mohamed Ibrahim, de Cavallo
20. Hagi Ibrahim Kerou, de Sais
21. Muctar Abdio Mursal, d'Ugadi
22. Daib Mallim Eden, de Gebei
23. Mohamed Nur "Arabeti", de Bardisalah
24. Omar Hagi, de Gessira
25. Rone Abdi Hamed, de Coriolei
26. Hagi Sido Abdinur, de Nulo Sido
27. Mohamed Somo Alil, de Bandar
28. Alio Camis, de Magna Muruh
29. Eddo Ido, d'Armoi
30. Dere Mohamed, de Bulo Abdi Abuker
31. Hassan Addo, de Bircaie
32. Hassan Giuni, de Muchio
33. Abdulle Bircan Ibrahim Malilei
34. Mudei Mugne, de Dallarova (Dano)
35. Ebdì Avo, de Muchidumis
36. Ebrau Alio, de Cartun-Varei
37. Ali Ibrahim Hassan, de Merca

Comité de Merca

1. Ali Ibrahim Hassan, Secrétaire central
 2. Iusuf Abo Abdi, Secrétaire adjoint
 3. Ali Uisif Dalib, Trésorier
 4. Abdulle Ali Mohamed, membre
 5. Hassan Ali Andalla, membre
 6. Habibi Imanchei Mesadah, membre
 7. Ibrahim Issak Bircan, membre
 8. Ibrahim Alio Hussen, membre
 9. Nur Mussa Abdi, membre
 10. Ivadir Mallim Ibrahim, membre
 11. Ali Mohamed Hassan "Brihdon", membre
 12. Mamou Alio Ibrahim, membre
-